

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE233

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 13

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« impérative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.